

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER



PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN (PTUA)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANTS)

RECRUTEMENT DE CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'AUDIT TECHNIQUE DU PROJET

Secteur des transports

N° d'Identification du projet : **P-CI-D00-010**

Référence de l'avis : **N° S 140/2020**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du **Projet de Transport Urbain d'Abidjan** et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat des services de consultants pour l'audit technique du projet.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent l'audit technique du PTUA. Les tâches du Prestataire devront porter entre autres sur : (i) la vérification des tâches exécutées conformément aux marchés ; (ii) la vérification du respect des procédures d'élaboration ; (iii) l'analyse des projets d'exécution, des cahiers généraux et spéciaux des charges techniques, des plans, des quantités et des prix unitaires, des délais des mises en œuvre prévus ; (iv) la vérification de la conformité des attachements et des décomptes ; (v) l'appréciation de la qualité des ouvrages réalisés ; (vi) l'appréciation des solutions apportées aux problèmes techniques intervenus pendant la réalisation des travaux ; (vii) le respect des procédures de réception des ouvrages.

La mission d'audit durera environ un (1) mois et sera réalisée tous les six (6) mois. La durée totale des missions couvrira toute la durée du projet.

3. L'objectif de l'audit est de permettre au Maître d'Ouvrage et au bailleur de se faire une opinion sur (i) la qualité et la conformité des travaux ; (ii) le fonctionnement du système de contrôle qualité par tous les acteurs concernés (entreprises, missions de contrôle, Maître d'Ouvrage Délégué, laboratoires géotechnique, etc...) ; (iii) la pertinence des changements opérés à l'occasion des projets d'exécution.

4. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier, invite les Consultants ou firmes à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants ou les firmes intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations : documentation, références concernant l'audit de technique, expériences dans des missions comparables, disponibilité du personnel clé qualifié dans les domaines de la mission, ainsi que toutes autres informations complémentaires.

NB : Chaque référence sera résumée sur une fiche et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs comportant les coordonnées de leur client permettant la vérification éventuelle des informations fournies : Certificats de services fait et/ou Attestation de bonne exécution. Les expériences sur les projets de développement et d'infrastructures financés par les bailleurs de fonds en Afrique constituent un atout.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** », d'octobre 2015 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La procédure de sélection sera la méthode de Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC).

6. Les Consultants ou firmes intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau suivantes :

Les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures (GMT) et de 13 heures à 17 heures (GMT).

7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **21 Juillet 2020** à 10 heures (heure GMT) et porter expressément la mention :

Projet de Transport Urbain d'Abidjan

« Recrutement de consultant pour la réalisation de l'audit technique du projet. »

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

AGEROUTE

Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats

Sise Avenue Terrasson de Fougères

08 BP 2604 ABIDJAN 08

TEL: (225) 20 25 10 00/20 25 10 02/20 25 14 82

Fax: (225) 20 25 10 23

Site web: www.ageroute.ci

Email : ageroute@ageroute.ci et copie à mameite@ageroute.ci, isouattara@ageroute.ci et bopevena@ageroute.ci

PIERRE DIMBA

DIRECTEUR GENERAL DE L'AGEROUTE